

et que l'on devra commencer à chanter cette année par tout le Diocèse. Ces diverses décisions, ainsi mises en regard, nous aideront à bien faire toutes choses, selon l'esprit de la Sainte Eglise, qui est essentiellement un esprit d'ordre. *Omnia secundum ordinem fiant.* Avec ce bon esprit, notre Ministère sera béni de Dieu et des hommes.

Je suis heureux de pouvoir vous communiquer un Indult Apostolique, en date du 25 Août 1861, *ad quinquennium*, autorisant les Vicaires-Généraux et les Curés, *actu existentes*, à bénir et indulgencier les Chapelets et Médailles. Comme vous le remarquez par ces mots *actu existentes*, cette faculté n'est accordée qu'à ceux qui, à la dite époque (25 Août dernier) se trouvaient promus à ces Offices. J'ai de nouveau supplié le St. Père de vouloir bien étendre cette faveur à tous ceux qui ont été nommés Curés depuis, ou qui le seront pendant ces cinq années. La feuille ci-jointe, qui pourrait être annexée à l'Appendice au Rituel, vous servira à annoncer au prône les Dimanches ou jours de Fêtes où vous jugerez à propos de faire cette bénédiction publiquement, afin d'avoir occasion de recommander la dévotion au Chapelet.

En vertu d'un Indult de même date (25 Août 1861) il y a une Indulgence Plénière à gagner par tous les fidèles de l'un et de l'autre sexe qui visiteront une Eglise, le jour qu'il s'y fait une Exposition Solennelle des Reliques, pourvu que, vraiment pénitents, ils se soient confessés, aient communié, et y fassent avec piété quelques prières à l'intention du Souverain Pontife, et pour la Propagation de la Foi.

En même temps et dans le même Indult, le St. Père permet, le jour où se fait cette Solennelle Exposition des Reliques, de chanter une Messe de *Sanctis Reliquiis prout habetur in appendice Missalis Romani, exceptis duplicibus primæ classis, Dominica SS. Trinitatis, nec non Dominicis, Feriis, Vigiliis, Octavisque Privilegiatis, absque præjudicio Missæ Conventualis vel Parochialis de die vel festo occurrente illis in Ecclesiis, et diebus quibus prædictæ Missæ*